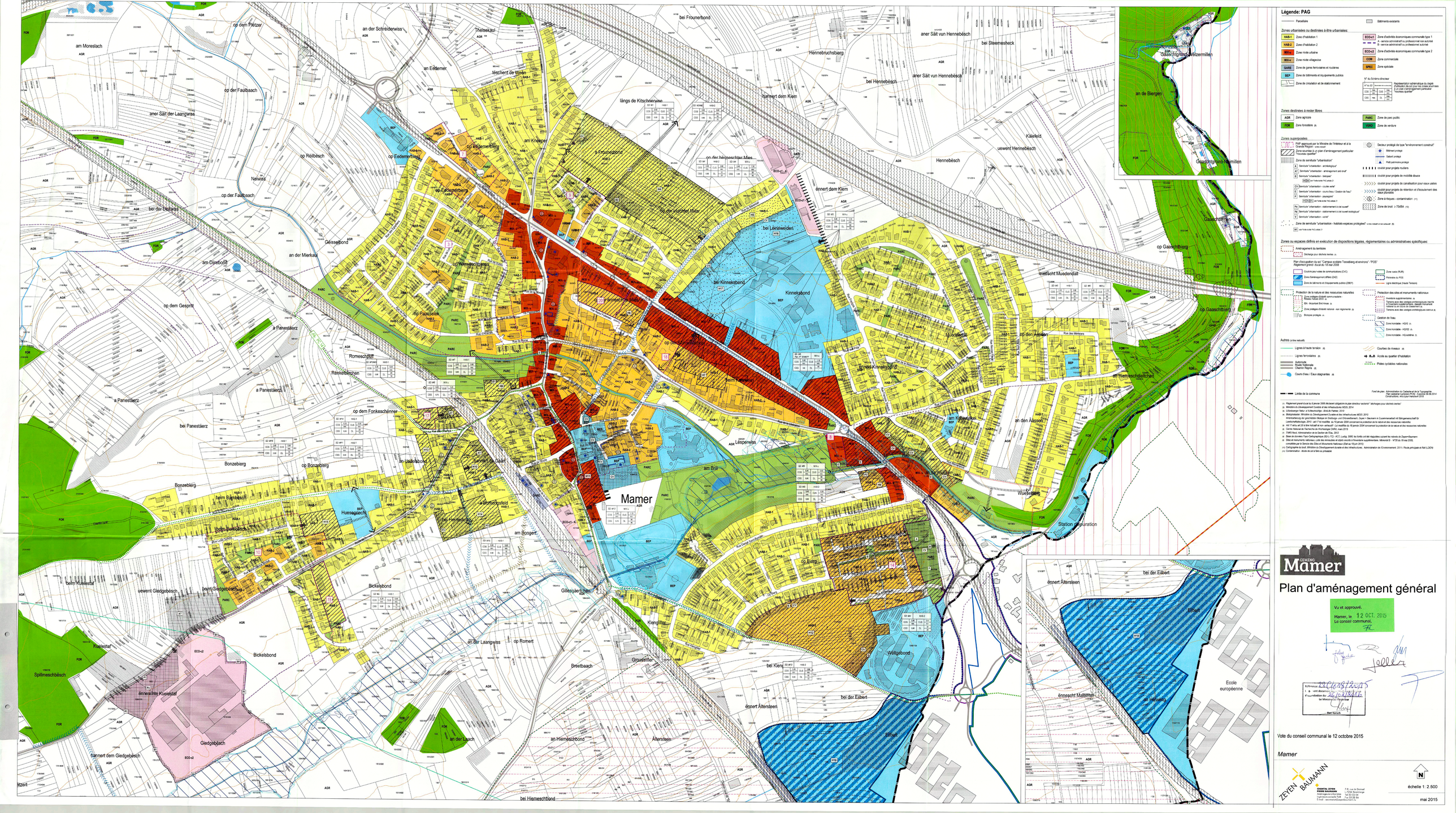
Mamer
Légende: PAG
Parcelaire
Bâtiments existants
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:
HAB-1 Zone d'habitation 1
HAB-2 Zone d'habitation 2
MIX-u Zone mixte urbaine
MIX-v Zone mixte villageoise
GARE Zone de gares ferroviaires et routières
BEP Zone de bâtiments et équipements publics
Zone de circulation et de stationnement
ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
COM Zone commerciale
SPEC Zone spéciale
N° du Schéma directeur
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zones destinées à rester libres
AGR Zone agricole
FOR Zone forestière (f)
PARC Zone de parc public
VERD Zone de verdure
Zones superposées
PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région + date visa(e)
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone de servitude "urbanisation"
Secteur protégé de type "environnement construit"
Bâtiment protégé
Gabarit protégé
Petit patrimoine protégé
couloir pour projets routiers
couloir pour projets de mobilité douce
couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
Zone à risques - contamination (m)
Zone de bruit : ≥ 70dBA (nb)
Zone de servitude "urbanisation - habitats espèces protégées" - à ne vouloir et non exécuté (b)
Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:
Aménagement du territoire
Décharge pour déchets inertes (n)
Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossebierg et environs" "POS"
Règlement grand- ducal du 19 mai 2008
Couloirs pour voies de communications (CVC)
Zone d'aménagement différé (ZAD)
Zone de bâtiments et d'équipements publics (ZBEP)
Zone rurale (RUR)
Périmètre du POS
Ligne électrique (Haute Tension)
Protection des sites et monuments nationaux
Protection de la nature et des ressources naturelles
Zone protégée d'intérêt communautaire - Natura 2000 (n)
Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (n)
Biotopes protégés (n)
Gestion de l'eau
Zone inondable - HQ10 (f)
Zone inondable - HQ100 (f)
Zone inondable - HQ extrême (f)
Autres (à titre indicatif)
Lignes à haute tension (f)
Lignes ferroviaires (f)
Autoroute
Route Nationale
Chemin Repris (f)
Cours d'eau / Eaux stagnantes (f)
Courbes de niveau (f)
Accès au quartier d'habitation
Pistes cyclables nationales
Limite de la commune
Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
"Carte actuelle numérisée PAG" - Extrait(s) 02.09.2014
Constructions, mis à jour mars/avril 2015
(1) Règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
(2) Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2014
(3) Lëtzebuerger Natur- a Vullerschutzlig - Arrêté du Hamster, 2016
(4) Biotopkartierer, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2010
Inventairisierung der geschützten Biotope im Großherzogtum / Zoyen + Baumann in Zusammenarbeit mit Büregemeinschaft für Landschaftsökologie, 2010 ; ab1.17 et modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(5) Art.17 alinéa art.24 à titre indicatif et non- exhaustif - Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(6) Centre National de Recherche de Hochelaage CNRS, mars 2015
(7) FMRS Raoul, Administration de la Gestion de l'Eau, 2012
(8) Base de données Foto-Cartographique (BDrL-72) - ACT, Luxtig, 2009, les fonds ont été réajustées suivant les relevés de Zoyen+Baumann
(9) Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets classés à l'inventaire supplémentaire, Mémorial S - N°35 du 28 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (État au 19 juin 2012)
(10) Cartographie du Sud, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2015 / Route principale et Rail (LDEH)
(11) Contamination - étude de sol à faire au préalable
Mamer
Plan d'aménagement général
Vu et approuvé,
Mamer, le 12 OCT. 2015
Le conseil communal,
Vote du conseil communal le 12 octobre 2015
Mamer
ZEYEN BAUMANN
échelle 1: 2.500
mai 2015